



Règlement particulier

2^{ème} tournoi du Volant Etrelais

Le 19 novembre 2017

N° dossier :

N° autorisation :

Généralités

1. Le tournoi se déroule en application des Règlements de la FFBad, de la LBBA et du présent règlement.
2. Le tournoi se déroulera, le dimanche 19 novembre 2017 à partir de 9h à la salle des sports sur 7 terrains.
3. La gestion du tournoi se fait sur le logiciel Bad+
4. Le juge arbitre du tournoi est Mr Samuel Le Garrec.
Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur(se) ne respectant pas les règlements cités en 1.

Séries et tableaux

5. La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié à la FFBad des catégories Junior, Sénior et Vétéran
6. Les séries proposées sont : D, P et NC
Dans les disciplines suivantes : Double Dame, Double Mixte et Double Homme
Les tableaux seront formés de manière à respecter une homogénéité dans les CPPH des joueurs. Les tableaux seront donc déterminés en fonction des paires inscrites et de leurs CPPH respectifs.
7. Chaque joueur peut participer à un seul tableau.
8. Le tournoi se disputera en poule unique si moins de 6 joueurs, poules (2 sortants) puis élimination directe au-delà.
9. La confection des tableaux, en partenariat avec le juge Arbitre, sera réalisée par Valérie Crochet et Jean-Félix Lesage.
Ils se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries en cas de nécessité.

Inscriptions et liste d'attente

10. Les inscriptions doivent être parvenues avant le **Dimanche 12 novembre**, cachet de la poste faisant foi. Tout tableau, dès lors qu'il sera complet, pourra être fermé avant la date limite des inscriptions.
11. Le tirage au sort sera effectué le **Mercredi 15 novembre**. Le classement hebdomadaire des joueurs pris en compte, afin de les mettre dans les tableaux correspondants à leur classement, sera celui du jeudi 9 novembre.
12. Le contrôle des licences se fera sur POONA et le joueur devra être licencié à la date du tirage au sort.
13. Les inscriptions sont à envoyer à

Volant Etrelais, 1 rue marquise de Sévigné, 35370 Etelles

Les inscriptions ne seront pas prises en compte sans règlement par chèque à l'ordre du Volant Etrelais.

14. Les droits d'engagement par participant sont (en euros) de : **9€**
15. Le nombre de joueurs autorisés à participer à la compétition est estimé à 84 paires, la sélection se fera suivant l'ordre d'arrivée des règlements des inscriptions prises.
16. Les joueurs inscrits ne respectant pas tous les critères ci-dessus sont placés sur une liste de

remplacants, classée par ordre d'arrivée des inscriptions. L'organisation, sous contrôle du juge-arbitre, se réserve cependant le droit de tenir compte des CPPH des joueurs étant sur la liste d'attente afin de compléter les tableaux si cela permet d'améliorer l'homogénéité globale des tableaux.

17. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

Forfaits

18. Tout joueur inscrit connaissant son indisponibilité à la date du tournoi doit en faire part à l'organisateur au plus vite.

19. Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2.

Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la LBBA ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

20. Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort ou pour annulation d'un tableau. En cas de forfait après le tirage au sort, ils ne seront pas remboursés sans justificatif.

Durant le tournoi

21. Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation soit une heure avant le début du match prévu sur l'échéancier. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

22. Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison ou la durée, devra avoir l'accord du juge arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

23. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

24. Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux finales (3 volants fournis en finale par le Comité d'Organisation). En cas de litige, le volant officiel est le Carlton GT3 disponibles à la table de marque au prix de 22€. Pour les tableaux prévus par le RGC (P et NC) l'organisateur fournira des volants plastiques Mavis 320.

25. Les matchs pourront être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier.

Celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réservant le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

26. Les matchs ne sont pas arbitrés, ils se dérouleront sur le principe de l'auto arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre.

27. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du juge arbitre.

28. A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation (test de volants inclus).

29. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

30. Tout joueur non présent sur le terrain 5 mn après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le juge arbitre.

31. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs (2 maximum par paires), les officiels techniques et le comité d'organisation.

32. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires (eau, serviettes...) utiles à son match.

33. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de 21 points.

34. Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.
35. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
36. Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
37. Tous joueurs en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
38. Droit à l'image, les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
39. Il est interdit de fumer dans la salle.

Spécificités du Tournoi / Remarques particulières

40. Les chaussures de ville sont interdites sur l'aire de jeu. Cette règle s'applique également aux accompagnants.
41. Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement qui sera affiché dans la salle.

